

## Fünfte Sitzung – Cinquième séance

**Donnerstag, 1. Juni 2017**  
**Jeudi, 1<sup>er</sup> juin 2017**

08.00 h

---

16.3961

**Postulat Reynard Mathias.**  
**Datenerhebung zu Diskriminierungen,**  
**die auf sexueller Orientierung**  
**und Geschlechtsidentität beruhen,**  
**mit Augenmerk**  
**auf Mehrfachdiskriminierungen**

**Postulat Reynard Mathias.**  
**Collecter des données**  
**sur les discriminations fondées**  
**sur l'orientation sexuelle**  
**et l'identité de genre, en couvrant**  
**les discriminations multiples**

Nationalrat/Conseil national 17.03.17

Nationalrat/Conseil national 01.06.17

---

**Präsident** (Stahl Jürg, Präsident): Die Sitzung ist eröffnet. Wir beraten heute parlamentarische Vorstöße aus dem EJPD und begrüssen bei uns Frau Bundesrätin Simonetta Sommaruga.

**Reynard** Mathias (S, VS): Ce postulat charge le Conseil fédéral d'envisager la collecte de données sur les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTI et, dans ce cadre, de relever également des données sur les discriminations multiples. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat, qui est toutefois combattu par le groupe UDC; il est donc soumis au débat et fera l'objet d'un vote du conseil.

Dans notre pays, la lutte contre les discriminations reste fragmentée et lacunaire. Elle souffre principalement de deux grandes lacunes. Tout d'abord, elle n'est pas envisagée dans sa globalité et ne prend pas en compte la discrimination multiple, soit les discriminations nées de l'intersection de plusieurs caractéristiques telles que la religion, l'âge, le sexe, la nationalité, le handicap, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, etc. Or cette intersection conduit précisément à une discrimination aggravée et fragilise plus fortement les personnes qui en sont victimes. Cette réalité, reconnue par le droit international et le droit européen, reste ignorée en Suisse. En effet, la question de la discrimination multiple, qui peut être soit additionnelle, soit entrecroisée, reste très peu abordée par les autorités d'application du droit, les ministères publics, ainsi que les organismes publics chargés de lutter contre les discriminations.

Comme le reconnaît le Conseil fédéral dans sa réponse à mon interpellation 16.3679, "Que fait la Confédération pour lutter efficacement contre la discrimination multiple?", il est essentiel de rendre ces autorités attentives à l'existence des discriminations multiples. Une sensibilisation efficace ne peut que reposer sur la disponibilité de données relatives à la

discrimination. L'absence de ces données contrecarre donc l'objectif de sensibilisation.

D'autre part, en plus de ce déficit, il est avéré qu'il existe un manque particulièrement criant de données relatives à la discrimination visant les LGBTI. Dans son rapport du 25 mai 2016 en réponse au postulat Naef 12.3543 et dans sa réponse à mon interpellation 16.3679, que j'ai évoquée, le Conseil fédéral a lui-même reconnu cette lacune, qu'il importe de combler. En effet, cela permettrait de disposer de données récentes sur les cas de discriminations anti-LGBTI, sans doute largement sous-estimées, tout en faisant le point sur l'existence de discriminations multiples. Une telle collecte permettrait d'accélérer la sensibilisation des autorités d'application et représenterait un premier pas pour combler les lacunes du système suisse de lutte contre les discriminations, lacunes relevées par le Centre suisse de compétence pour les droits humains dans son rapport de juin 2015.

Pour mettre en place une politique efficace de lutte contre les discriminations, je vous remercie donc de soutenir le postulat qui vous est soumis.

**Nidegger** Yves (V, GE): Il suffit de lire l'invite du postulat pour comprendre pourquoi il faut l'écartier. Cela demande un petit effort mais je vous demande, malgré l'heure matinale, de bien vouloir la lire avec moi. Ainsi, le Conseil fédéral est chargé – le groupe socialiste adore charger le Conseil fédéral de choses qui peuvent éventuellement coûter de l'argent – d'examiner la possibilité de collecter des données sur des discriminations dans un domaine défini comme LGBTI.

D'ordinaire, on est chargé d'examiner un phénomène: vous constatez qu'il y a des métaux lourds dans la chair des poissons du lac et vous vous demandez si les poissons sont contaminés depuis longtemps, si les concentrations en métaux lourds sont toxiques, s'il y a matière à faire quelque chose. Dans le postulat, on ne demande pas d'examiner un phénomène, on demande d'examiner une possibilité: c'est un degré de subtilité parlementaire relativement rarement atteint. Et il ne s'agit pas de la possibilité philosophique d'une île par exemple, mais de la possibilité de collecter des données dans un domaine où il n'y en a pas. C'est ce que le postulat explique: il n'y a pas de données dans ce domaine. Donc il faut se demander s'il serait possible de créer des données parce que ces données ne seraient pas disponibles dans le domaine suivant – alors là, il faut un peu s'accrocher parce qu'il y a une lettre qui se rajoute au sigle à peu près tous les trois mois, mais avec un peu de formation continue on y arrive: LGBTI. En l'état de la question, "L" c'est pour les femmes homosexuelles, "G" c'est pour les hommes homosexuels, "B" représente les hommes et les femmes homosexuels mais à temps partiel, "T" représente les personnes dont l'identité sexuelle biologique ne correspond pas à l'identité sexuelle psychologique et qui ont entamé un processus de transformation de leur corps pour cette raison, et "I" c'est pour les personnes nées avec une malformation congénitale de l'appareil reproducteur, qui crée une ambiguïté quant à savoir si leurs organes sexuels sont masculins ou féminins. Et il y aurait un domaine qui regrouperait tout cela. Alors à part dans la tête des lobbyistes qui tentent de vous convaincre qu'ils parlent au nom de quelqu'un d'autre que juste eux-mêmes, ce domaine qui regrouperait tout cela aurait probablement un nom en allemand, un nom en anglais, un nom en français, etc., en bref les langues sont généralement chargées de fabriquer des mots qui servent à désigner des choses que l'on a constatées. Le mot "cheval" existe parce que le cheval existe. Mais un mot qui a besoin d'un nombre de lettres qui ressemble à un inventaire à la Prévert et auquel on rajoute des lettres tous les trois mois, ce n'est pas un mot.

Si je résume, le Conseil fédéral devrait dépenser de l'argent pour examiner une possibilité, celle de collecter des informations dans un domaine dont les frontières n'existent pas. Certes, le Parti socialiste est très créatif pour proposer des moyens de dépenser de l'argent, mais il a atteint là un sommet rarement égalé.

Puis, sur le plan scientifique, on ne sait pas ce qu'on recherche, par contre on sait ce qu'on veut trouver: des dis-

criminations qui touchent les milieux dont je viens de parler. Or s'il y a une démarche contraire à l'esprit scientifique, c'est bien celle qui consiste à ne pas savoir ce que l'on cherche mais à savoir ce que l'on veut trouver. En d'autres termes, je vous recommande de lire le texte, puis, l'ayant lu et ne l'ayant pas compris – parce qu'il est incompréhensible –, de le combattre. Cela d'autant plus que si cette collecte de données venait, à grands frais, à être mise en place et, finalement, à exister, elle aurait le but qui vient de vous être décrit, à savoir rendre sensibles les ministères publics et les organismes publics chargés de lutter contre les discriminations qu'on aurait éventuellement constatées. Mais les ministères publics, ce sont précisément eux qui disposent des éléments de discrimination, parce qu'ils sont saisis de plaintes. Les organismes publics sont saisis d'indications, de plaintes ou de dénonciations de fait. Donc il s'agirait de se demander si l'on peut trouver des moyens de collecter des données pour les donner à ceux qui les ont déjà. Je vous invite à rejeter ce postulat complètement idiot.

**Fridez** Pierre-Alain (S, JU): Monsieur Nidegger, j'aimerais vous poser une petite question. Une liste de situations est effectivement citée dans le postulat. Pensez-vous que les personnes en question peuvent être victimes de discrimination?

**Nidegger** Yves (V, GE): Je pense que la question de la discrimination se pose pour tout le monde. Dès qu'il existe un groupe de personnes, il existe toujours dans ce groupe certaines personnes dont les autres considèrent qu'on peut les maltraiter avec bonne conscience. C'est le cas du groupe UDC dans cette salle, par exemple.

**Sommaruga** Simonetta, Bundesrätin: Es gibt nur noch wenige Menschen, die behaupten würden, dass LGBT-Menschen nicht diskriminiert werden – auch in unserem Land. Das Kürzel LGBT – da können Sie das I noch anhängen – ist jetzt ein Begriff, der breit akzeptiert und verständlich ist und bei dem die meisten Menschen wissen, worum es geht. Sie wissen auch, dass es eben eine Tatsache ist, dass diese Menschen täglich mit Diskriminierungen konfrontiert sind. Das ist die Ausgangslage.

Ich glaube, wir haben keinen Grund, uns hier in irgendeiner Form lächerlich zu machen, weil auch das bereits eine Form von Diskriminierung ist.

Es gibt aber auch eine Tatsache: Zu diesen Fragen der Diskriminierung und vor allem zur Mehrfachdiskriminierung gibt es praktisch überhaupt keine Daten. Aber den Umkehrschluss zu ziehen, dass es deshalb auch keine Diskriminierung gibt, das scheint mir jetzt doch etwas sehr speziell. Es ist aber so, dass das Schweizerische Kompetenzzentrum für Menschenrechte eine Studie gemacht und auch festgestellt hat, dass die Frage des Zugangs zur Justiz in Diskriminierungsfällen nicht weiterverfolgt wurde, weil es eben auch keine Daten dazu gibt. Es ist ja der Inhalt dieses Postulates, dass diese Daten erhoben werden sollen.

Wenn man zu diesem Thema nichts wissen will, wenn man sich mit der Diskriminierung nicht auseinandersetzen will, ja, dann kann man dieses Postulat ablehnen. Der Bundesrat ist aber anderer Meinung. Der Bundesrat hat bereits in seinem Bericht zum Postulat Naef 12.3543 zum Schutz vor Diskriminierung ausdrücklich zugesagt, dass er prüfen werde, ob und, wenn ja, wie Daten zu Diskriminierungen, die auf sexueller Orientierung und Geschlechtsidentität beruhen, erhoben werden könnten.

Schauen Sie, es ist schon so, dass vielleicht nicht alle hier in diesem Saal und in der Bevölkerung die gleichen Voraussetzungen haben, um sich mit diesem manchmal vielleicht auch nicht ganz einfachen Thema auseinanderzusetzen. Ich glaube aber, dass wir hier trotzdem gefragt sind und uns dieser Thematik nicht verschließen sollten, auch wenn uns das Thema vielleicht etwas fremd und vielleicht nicht im täglichen Gebrauch ist. Ich muss Ihnen sagen: Für die Menschen, die von dieser Frage unmittelbar betroffen sind, ist dies eine Lebenthematik; das ist nicht etwas, mit dem man sich nebenbei auch noch beschäftigt. Die Frage der Geschlechtsidentität ist eine absolut zentrale Frage im Leben eines jeden Men-

schen. Deshalb tun wir gut daran, dass wir uns diesem Thema auch widmen, zuwenden – damit wir bereit sind und hier schon einmal die Grundlagen haben, um zu wissen, wo und wie wir weiterarbeiten sollen.

Das ist der Grund, weshalb Ihnen der Bundesrat beantragt, dieses Postulat anzunehmen. Wir haben bereits gesagt, wir seien bereit, die Frage zu prüfen. Es geht ja um die Prüfung der Möglichkeit, solche Daten zu sammeln. Dieses Postulat ist jetzt nicht bereits ein Auftrag, alles Mögliche zu tun, sondern es schafft überhaupt erst die Möglichkeit, uns Wissen darüber anzueignen, worum es hier geht. Hinzuschauen, wenn es um diese Formen von Diskriminierung geht, ist unsere Aufgabe.

Deshalb bitte ich Sie, dieses Postulat anzunehmen.

**Büchel** Roland Rino (V, SG): Ich kann die Anliegen des Postulanten durchaus nachvollziehen. Aber es gibt schon Punkte, bei denen ich sagen muss: Da geht es sehr weit. In Schottland, in Glasgow, wird eine Primarschule – für sieben- bis zehnjährige Kinder – umgebaut. Da gibt es nur noch eine Art WC, weil man denkt, dass die Kinder sonst nicht wissen, wohin sie gehen müssen. Wenn wir in eine solche Richtung gehen, dann macht mir das Angst; dann wird es, glaube ich, schwierig, dieses Anliegen zu unterstützen.

Können Sie bestätigen, dass wir uns nicht so wahnsinnig verhalten wie die Schotten?

**Sommaruga** Simonetta, Bundesrätin: Danke für Ihre Frage. Sie hat einfach mit diesem Postulat so ziemlich nichts zu tun, denn es geht hier ja nur darum, die Frage der Diskriminierung überhaupt einmal anzuschauen. Ich würde jetzt auch noch nicht so weit gehen und sagen, wir müssten das dann genau gleich machen wie die Schotten.

**Präsident** (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen. Es wird bekämpft von Herrn Nidegger.

**Abstimmung – Vote**  
(namentlich – nominatif; 16.3961/15254)  
 Für Annahme des Postulates ... 116 Stimmen  
 Dagegen ... 73 Stimmen  
 (0 Enthaltungen)

## 16.4062

### **Motion Feri Yvonne. Schutz von Minderheiten vor terroristischer und extremistischer Gewalt**

### **Motion Feri Yvonne. Violences terroristes et extrémistes. Assurer la sécurité des minorités**

Nationalrat/Conseil national 17.03.17  
Nationalrat/Conseil national 01.06.17

**Feri** Yvonne (S, AG): Meine Motion "Schutz von Minderheiten vor terroristischer und extremistischer Gewalt" steht ausserhalb des gängigen Links-rechts-Schemas. Niemand kann und darf heute noch die Gefahr tabuisieren, die von Terrorismus und Extremismus ausgeht. Die schrecklichen Ereignisse in Manchester zeigen uns erneut, dass wir uns wappnen müssen, dass wir alles Erdenkliche machen müssen, um unsere Bürger und Bürgerinnen bestmöglich zu schützen. Denn die Schweiz ist keine Insel der Glückseligen, nein,

